



Divorce - conjoint à l'étranger

Par **Lysa06**, le **24/08/2020** à **14:58**

Bonjour, Je suis séparée depuis mai 2018 de mon époux. Ce dernier vit au Sénégal depuis et est en couple. Il a laissé des dettes que je règle par saisie sur salaire. Il s'était engagé oralement à me verser mensuellement sa contribution, mais depuis mars dernier plus de règlement de sa part. Il ne répond plus au téléphone, ni aux emails. Il n'a toujours pas complété la reconnaissance de dettes (il est redevable de 10 000 euros à mes parents) que je lui ai transmise. Je me retrouve donc avec une saisie sur salaire (depuis mars 2016 jusqu'en sept. 2021) et dans l'impossibilité financièrement de lancer une procédure de divorce (je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle). Quel est mon recours ?

Par **Visiteur**, le **24/08/2020** à **16:48**

Bonjour

Sans aide, pas d'issue rapide envisageable, malheureusement.

Seul un avocat peut [saisir le juge aux affaires familiales](#) pour une demande divorce.

Par **youris**, le **24/08/2020** à **16:49**

bonjour,

pour divorcer, il vous faudra obligatoirement un avocat.

avez-vous fait constater l'abandon par votre mari du domicile conjugal ?

n'étant pas divorcé, il existe toujours la solidarité entre époux.

salutations